

L'ASA MARSEILLE signataire d'une charte éco-responsable avec le circuit Paul Ricard  
**PROGRAMME - HORAIRES**

Lundi 7 octobre	• Parution du règlement
Lundi 7 octobre	• Ouverture des engagements
Lundi 25 novembre	• Clôture des engagements.
	• Mise à disposition des heures de convocations aux vérifications sur le site de l'ASA Marseille-Provence Métropole : <a href="http://www.asamarseille.net">www.asamarseille.net</a> et sur le site du circuit Paul Ricard.
	• Mise à disposition du carnet d'itinéraire version téléchargeable sur le site de <a href="http://www.asamarseille.net">www.asamarseille.net</a> à partir du lundi 25 novembre.
	• Distribution version papier lors des vérifications administratives préliminaires au Welcome Center Circuit Paul Ricard les vendredi 29 et samedi 30 novembre et les mercredi 4 et jeudi 5 décembre de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Vendredi 29 et Samedi 30 novembre	- 1 <sup>ère</sup> session de reconnaissances de 09h30 à 17h00
Mercredi 4 Jeudi 5 décembre	• 2 <sup>ème</sup> session de reconnaissances de 09h30 à 17h00
Jeudi 5 décembre	• Shakedown de 15h00 à 17h30
Vendredi 6 Décembre	• Vérifications Administratives et techniques de 15h00 à 19h30 Circuit Paul Ricard.
	• Vérifications administratives et techniques de 08h00 à 10h00 Circuit Paul Ricard.
	• Reconnaissances des ES circuit de 08h00 à 10h00.
	• Mise en place du parc de départ de 10h00 à 12h00 Circuit Paul Ricard.
	• 1 <sup>ère</sup> réunion des commissaires sportifs à 10h00 Circuit Paul Ricard.
	• Publication des équipages admis au départ à 12h00 et de l'ordre et heures des départs de la 1 <sup>ère</sup> étape au tableau officiel Parc fermé – Circuit Paul Ricard.
	• Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape à 13h00 – 1 <sup>er</sup> V.H.C. Parc Fermé Circuit Paul Ricard.
	• Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape à 17h32 – 1 <sup>er</sup> V.H.C. Parc Fermé Circuit Paul Ricard.
	• Publication des résultats partiels de la 1 <sup>ère</sup> étape à 19h30 et de l'ordre et heures des départs de la deuxième étape au tableau officiel Esplanade circuit Paul Ricard
Samedi 7 décembre	• Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape à 07h30 – 1 <sup>er</sup> V.H.C. Parc Fermé Esplanade Circuit Paul Ricard
	• Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape à 16h26 – 1 <sup>er</sup> V.H.C. Parc fermé – Parc Fermé Circuit Paul Ricard
	• Arrivée Finale
	• Vérifications finales : Circuit PAUL RICARD - 83330 LE CASTELLET - taux horaire de la main d'œuvres 60,00 € T.T.C.
	• Publication des résultats 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
	• Publication des résultats définitifs 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.
	• Remise des récompenses sur le podium d'arrivée

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent Règlement, la Liste des Concurrents engagés, les Horaires de Convocations, les Classements et les divers Documents concernant les Equipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront et seront consultables sur les sites de l'ASA MARSEILLE: <http://asamarseille.net> et CIRCUIT PAUL RICARD : [www.circuitpaulricard.com](http://www.circuitpaulricard.com)

**ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE**

A.S.A. MARSEILLE-PROVENCE METROPOLE  
Automobile Club de Provence  
149, Boulevard Rabatau - 13010 MARSEILLE  
Tel.: 04 91 78 99 00  
E-mail: [asamarseille@free.fr](mailto:asamarseille@free.fr)

**ACCUEIL GENERAL**

Circuit Paul Ricard – 2760 route des hauts du Camp  
83330 LE CASTELLET

**CONTRÔLES ADMINISTRATIFS**

Circuit Paul Ricard – 2760 route des hauts du Camp  
83330 LE CASTELLET

**CONTRÔLES TECHNIQUES**

Circuit Paul Ricard – 2760 route des hauts du Camp  
83330 LE CASTELLET

**PERMANENCE DU RALLYE**

Circuit Paul Ricard – 2760 route des hauts du Camp  
83330 LE CASTELLET

**TABLEAU D'AFFICHAGE**

Hall d'accueil du Circuit Paul RICARD  
2760, Route des Hauts du Camp  
83330 LE CASTELLET

**PODIUM D'ARRIVEE**

Parc fermé  
Circuit Paul RICARD  
2760, Route des Hauts du Camp  
83330 LE CASTELLET

**REMISE DES PRIX**

Parc fermé - Podium  
Circuit Paul Ricard  
2760, Route des Hauts du Camp  
83330 LE CASTELLET

**SALLE DE PRESSE**

Média Center Circuit Paul Ricard  
2760, Route des Hauts du Camp  
83330 LE CASTELLET

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Marseille-Provence Métropole organise les 5, 6, et 7 décembre 2024 le SAINTE BAUME RALLYCIRCUIT avec la participation des communes de Gémenos, Auriol, Mazaugues, Rougiers, Le Plan-d'Aups, et Roquefort-la-Bédoule.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile P.A.C.A. le 29 / 08 / 2024 sous le Visa N° 59 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 619 en date du 27 / 09 / 2024.

## COMITE D'ORGANISATION

**Président**..... Stéphane CLAIR - Alain ROSSI  
**Membres**..... Marc CONXICOEUR - Michel GIRAUD - Patrick PELAT - Jean-Marc CABONI - Jean CANETTO - Nathalie CONXICOEUR - Maxime CONXICOEUR - Paul DE FRAJA – Corinne GINIER - Pascal MANGIAPAN - Jean-François MARIA – Jacques ROUBAUD - Emilien SOGNO - Bernard TAFFIN - Régis TROCCOLI  
Les bénévoles de l'ASA MARSEILLE et des ASA de la Ligue P.A.C.A.

« Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA »

## Organisateur Administratif et Technique :

A.S.A. MARSEILLE-PROVENCE METROPOLE - 149, boulevard Rabatau 13010 MARSEILLE

**PERMANENCE DU RALLYE**  
**A partir du 5 décembre 2024**  
**Circuit Paul Ricard**  
**2760, Route des Hauts du Camp**  
**83330 LE CASTELLET**



## 1.1P- OFFICIELS

Observateur F.F.S.A.....	PRISTCHEPA Ivan	Licence n° 0804 / 205325
<b>COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS</b>		
<b>Président</b> .....	CRESP Jean-Claude	0706 / 26
<b>Membres</b> .....	MAHE Alain	0712 / 15449
	VANESS Philippe	0510 / 75044
<b>Secrétaire</b> .....	ZYCH Fabien	0805 / 4626
<b>Directeur de Course</b> .....	BOUTEILLER Patrick	0811 / 128253
<b>Directeur de Course Adjoint</b> .....	PLISSON Gerard	0410 / 12983
<b>Adjoint a la direction de Course au Nouveau Départ</b> .....	GHIGO gerard	0729 / 1967
<b>Directeurs de Course Adjoints à la direction de Course</b> .....	BOÏ Pierre	0606 / 12623
	ZYCH Sylvie	0805 / 3416
<b>Adjoint à la direction de Course Responsable de la partie Circuit</b> ..	FREVILLE Serge	0703 / 9556
<b>Adjoint à la direction de Course gestion des Parcs</b> .....	DUCARTERON Marc	0721 / 9003
<b>Adjoint à la direction de Course Gestion Voiture 000</b> .....	DAUBIGNE Jannick	1504 / 6860
	GARREAU Isabelle	0510 / 22048
<b>Adjoint à la direction de Course le véhicule 00</b> .....	KLINGER Nicolas	0706 / 2291
<b>Adjoint à la direction de Course le véhicule Autorité</b> .....	PELAT Patrick	0725 / 1413
<b>Adjoint à la direction de Course délégué au véhicule Tricolore</b> .....	PINON Jacky	0725 / 5330
<b>Directeurs de Course délégués aux épreuves spéciales</b> .....	COULET Christian	0712 / 3650
	CIER Marc	0706 / 2942
	VINCENSINI Marie Odile	0727 / 9656
<b>Directeur de Course délégués postes intermédiaire</b> .....	BARDIN Yannick	0721 / 46622
	TEISSEIRE Jean-Claude	0702 / 226136
<b>Commissaire technique responsable</b> .....	FRANCOU Bertrand	0729 / 4010
<b>Commissaires technique Adjoint Nouveau départ</b> .....	LAMBERT Lismon	0726 / 3582
	BORDERON Loys	0721 / 183288
	CASOLARI Daniel	0745 / 187421
	LAPIQUE Daniel	0745 / 5826
	TURPIN Dominique	0721 / 119028
<b>Juge de Fait</b> .....	PRIANO Louis	0726 / 2757
	ISSARTEL Bernard	0726 / 3578
<b>Relations Concurrents</b> .....	DUCARTERON Marylin	0721 / 6840
	FREVILLE Françoise	0414 / 111134
	BONNET Nicole	0901 / 7422



Marilyn  
DUCARTERON  
06 84 54 88 97



Françoise  
FREVILLE  
06 20 32 32 52



Nicole  
BONNET  
06 08 78 54 89

Médecin chef.....	D. BALDESI Olivier	Licence n° 0745 / 201006
Véhicule Damier.....	CONXICOEUR Maxime	0725 / 214228
Véhicule Sécurité.....	CONXICOEUR Marc	0725 / 9715
	MARIA Jean-François	0725 / 239428
Relations Presse.....	RULLIERE Clément	09 / 245679
Gestion Informatique Classements.....	Patrick SOFT	
Tracking et Chronométrage VHRS - VDS Racing.....	BALLET Jean-Pierre	0702 / 22991
Liaisons Radio V.H.F.....	AIXOCOM	
Speaker.....	DOUGADOS Vincent	0905 / 329296
Directeur expérience clients.....	WAX Stéphanie	

### 1.2P - ELIGIBILITE

Le SAINTE BAUME RALLYCIRCUIT est inscrit au calendrier PEA des rallyes F.F.S.A.

Comptant pour la Coupe de France 2025 Coef. 4

Le Challenge des Rallyes de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur

### 1.3P- VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le jeudi 4 décembre de 15h00 à 19h30 et le vendredi 5 décembre de 08h00 à 10h00 au Circuit Paul Ricard – 2760 route des hauts du Camp – 83330 LE CASTELLET.

CONTRÔL FINAL

Les équipages (pilotes et copilotes) devront présenter (au H-10mn avant le départ du rallye) auprès des relations-concurrents les originaux de leurs permis de conduire et licences sportives sous peine de refus de départ.

Les vérifications éventuelles seront effectuées au Circuit Paul Ricard 2760, Route des Hauts du Camp 83330 LE CASTELLET  
Le tarif horaire maximum des opérations de démontage est fixé à 60,00 € T.T.C.

#### ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

#### ARTICLE 3P : CONCURRENTS et PILOTES

#### 3.1P- Demande d'engagement Inscription.

- Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un équipage d'un coéquipier, d'un concurrent, il signifiera à l'intéressé dans les 8 jours qui suivront la réception de son engagement et au plus tard 5 jours avant la compétition. Ce refus devra être motivé.
- Les demandes d'engagement sont disponibles auprès des service concurrents ASA MARSEILLE qui peut être joint par Email : [asamarseille@free.fr](mailto:asamarseille@free.fr) par téléphone : +33(0)4 91 78 99 00. Elles sont aussi téléchargeables sur les sites dédiés au RALLYCIRCUIT [www.asamarseille.net](http://www.asamarseille.net) et [www.circuitpaulricard.com](http://www.circuitpaulricard.com).
- Pour être prise en compte par l'organisation, la demande d'engagement doit être dûment complétée avant le Lundi 25 novembre 2024 minuit** (cachet de la poste faisant foi).  
Être signée avec la mention lu et approuvé.  
Être accompagnée du montant de l'inscription par chèque libellé à l'ordre de l'ASA MARSEILLE-PROVENCE METROPOLE ou virement.  
Une photo d'identité du pilote et du copilote avec le nom mentionné derrière.  
De la copie du permis de conduire du pilote et du copilote  
De la copie de la licence sportive du pilote et du copilote en cours de validité.  
**Toute demande parvenant non accompagnée du paiement ne sera pas prise en considération.**
- Par le fait d'apposer sa signature sur la demande d'engagement l'équipage se soumet aux seules juridictions sportives reconnues par le Code ainsi qu'aux dispositions du Règlement

#### 3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum pour les 4 rallyes.

##### 3.1.11.1 Droits d'engagement

<b>MODERNE</b>	<b>650,00 €+ 70,00 Géo localisation</b>	<b>Total 720,00 €</b>
<b>Pour la catégorie FRC 4 pour la catégorie FRC 5</b>	<b>600,00 €+ 70,00 Géo localisation 550,00 €+ 70,00 Géo localisation</b>	<b>Total 670,00 € Total 620,00 €</b>
<b>TARIF EQUIPAGE COMPLET ASA Marseille licenciés à l'année</b>	<b>Moins 100,00 € du tarif préférentiel Hors Géo localisation</b>	
<b>Sans publicité de l'organisateur</b>	<b>Tarifs multipliés par 2</b>	

#### TARIF Comprenant :

L'assurance responsabilité civil organisateur 5 badges nominatifs pour les Assistance 1 plaque pour un véhicule d'Assistance (type auto, van ou camionnette) 1 emplacement paddock de 60 m<sup>2</sup> pour assistance Le Welcome Park 1 Road-Book du rallye les stickers et documents de course.

Toutes les options additionnelles et leurs tarifs (Restauration, mise à disposition de box, m<sup>2</sup> supplémentaires, loges, etc) sont disponibles auprès du service concurrent du RALLYCIRCUIT Tél : 06 42 43 75 15

**Toute opération de réceptif commercial ou professionnelle ne pourra être organisée qu'après l'accord des organisateurs.**

**3.1.12P- La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

**Remboursement des droits d'engagement :** Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé, au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera après déduction d'une retenue variable les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure n'aurait pu se présenter au départ de du rallye, **(Sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée)** la retenue sera de :

**30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.**

**50% pour les demandes reçues la semaine du rallye**

**Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives et techniques pour non conformité de voiture ou non présentation des documents nécessaires.**

**3.2P- EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**ARTICLE 4P : VOITURES et EQUIPEMENTS**

**4.1 : Voitures autorisées**

Conforme au règlement standard FFSA

**4.3P- ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée dans les parcs prévus à cet effet et définis dans le carnet d'itinéraire.

Lieu : Circuit PAUL RICARD - 83330 LE CASTELLET

**4.3.3P- Définition de l'assistance interdite :**

Voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye, L'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériel autres que ceux transportés dans la voiture concurrente, Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance, Le transport ou la détention de carburant à bord de la voiture en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et des ses annexes autorisés par le règlement, est strictement interdit.

Tout concurrent souhaitant disposer d'une surface et/ou de matériel supplémentaire devra en faire obligatoirement la demande avant la clôture des engagements. Le m<sup>2</sup> supplémentaire sera attribué en fonction des disponibilités et facturé 8,00 € HT (voir formulaire sur site internet ou demandé au secrétariat).

Seule la restauration pour les membres du team est autorisée dans le parc d'assistance dans la zone prévue dans l'engagement du participant. Toute autre opération de réceptif commercial ou professionnel ne pourra être organisée qu'après avoir obtenu l'accord de l'organisateur.

**HEURES D'ACCES POUR LES VEHICULES D'ASSISTANCE.**

Les véhicules d'assistance seront autorisés à rentrer dans le parc à partir du jeudi 5 décembre 2024 à 08h00 et jusqu'au vendredi 05 décembre 2024 à 08h00.

Ils ne seront autorisés à sortir du parc qu'à partir du passage du véhicule à damier, après le dernier concurrent (Samedi 07/12/2024 à 20h30). Le parc d'assistance devra être libéré à 22h00 maximum.

En cas d'abandon, une demande à la Direction de Course pour obtenir une autorisation et une heure de sortie du parc devra être réalisée.

**Aucune autre sortie/entrée de véhicule ne sera autorisée en dehors de ces horaires.**

**Un parking sera disponible pour les autres véhicules des compétiteurs (nécessitant notamment d'aller/venir en dehors du circuit Paul Ricard), dans une zone qui ne sera pas à proximité des paddocks.**

**ARTICLE 4.6 : DROIT A L'IMAGE**

a) Les concurrents reconnaissent que le SAINTE BAUME RALLYCIRCUIT est une opération promotionnelle dont ils peuvent être bénéficiaires par la renommée qu'ils peuvent acquérir.

b) Les organisateurs détiennent à ce titre, l'ensemble des droits nécessaires à la production et à la retransmission, par tous moyens et sur tous supports, dans le monde entier, des images et sons relatif à cette manifestation.

c) Sous le contrôle du Circuit Paul Ricard, les médias qui font écho de l'épreuve par les moyens de la presse de la presse écrite, radio, télévision, vidéo, cinéma, site internet etc. font connaître les concurrents et leurs sponsors. Ceux-ci sont alors incités à aider de nouveaux concurrents et leurs sponsors. Ces sponsors sont alors incités à aider de nouveaux concurrents à l'occasion d'épreuves ultérieures.

Un effet d'entraînement est ainsi créé grâce au SAINTE BAUME RALLYCIRCUIT.

d) Afin de permettre une diffusion et une promotion du SAINTE BAUME RALLYCIRCUIT 2024 les plus larges possibles, toute personne participant au SAINTE BAUME RALLYCIRCUIT 2024 est soumise au respect de son règlement et reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise l'organisateur et ses ayants droits ou ayant cause



à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, image, biographie et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du SAINTE BAUME RALLYCIRCUIT 2024

## ARTICLE 5.2P : PUBLICITE

**(Les publicités feront l'objet d'un additif à venir)**

Publicité obligatoire Panneaux de portières haut :  
Panneaux de portières bas :  
Panneaux de portière coté :  
Publicité facultative Bandeaux de pare-brise gauche :  
Bandeaux de pare-brise droit :

## ARTICLE 6P : SITE et INFRASTRUCTURES

### **6.1P- Description**

Le SAINTE BAUME RALLYCIRCUIT représente un parcours de 463.375 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur de 130,900 Km.

E.S. 1	Grand Prix 4 Tours 1	14,100 Km
E.S. 2	Le Grand Caunet	06,890 Km
E.S. 3	Gémenos	11,630 Km
E.S. 4	Rougiers Mazaugues	11,720 Km
E.S. 5	Grand Prix 4 Tours 2	14,100 Km
E.S. 6 - 9	Rougiers Mazaugues	11,720 Km X 2 = 23,440 Km
E.S. 7 - 10	Les Bosq	17,460 Km X 2 = 34,920 Km
E.S. 8 - 11	Les Bastides	07,050 Km X 2 = 14,100 Km

**TOTAL 130,900 Km**

### 6.2P- RECONNAISSANCES

Conforme au règlement F.F.S.A.

**6.2.1P - Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la route (notamment la vitesse et le bruit).**

**« Les reconnaissances se feront sur route ouverte et dans le seul cadre du Code de la route »  
Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum.  
Des contrôles sévères seront effectués.**

### **6.2.6P- Les reconnaissances auront lieu les :**

Vendredi 29 novembre de 9 h 30 à 17 h 00 Les Bosq - Les Bastides	Samedi 30 novembre de 9 h 30 à 17 h 00 Le Grand Caunet - Gémenos - Rougiers-Mazaugues
Mercredi 4 décembre de 9 h 30 à 17 h 00 Le Grand Caunet - Les Bosq - Rougiers-Mazaugues	Jeudi 5 décembre de 9 h 30 à 17 h 00 Les Bosq - Les Bastides

Les E.S du Circuit seront reconnues le vendredi 6 décembre de 08h00 à 10h00, 2 passages maxi avec voiture de tourisme.

### 6.2.7P- PENALITES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.7.1P- Pour les E.S. du Circuit

Elimination des obstacles signalétiques	5 secondes
Elimination des cônes	5 secondes
Couper les chicanes et les virages	5 secondes

### 6.3P- CARNET DE CONTRÔLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 6.4P- CIRCULATION

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

### **7.1P- DEPART**

Le départ des voitures sera donné pour la 1<sup>ère</sup> Etape le **VENDREDI 6 décembre 2024** de minute en minute 15 minutes après le dernier concurrent du rallye V.H.C. Classic, qui partira à **13h00** dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête avec une voiture ouvreuse intercalée.

Pour la 2<sup>ème</sup> étape, le départ sera donné le **SAMEDI 7 décembre 2024** dans l'ordre du classement provisoire, après le dernier concurrent du rallye V.H.C. Classic, hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et de pilotes acceptés en « nouveau départ après abandon » par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

**7.5.17.3-** Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou autres moyens (4X4, appareils de levage etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas cotés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

#### **ARTICLE 8P : RECLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

#### **ARTICLE 9P : CLASSEMENTS**

Il sera établi : un classement général, un classement par classe, un classement féminin.

#### **ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES**

Des coupes et récompenses seront distribuées à la discrétion des organisateurs.

LA REMISE DES RECOMPENSES SE FERA SUR LE PODIUM D'ARRIVEE.

#### **TROPHEE DES COMMISSAIRES**

Des coupes récompenseront les commissaires des différentes Associations Sportives ayant officiés sur le rallye.